



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### indemnisation

Question écrite n° 32481

#### Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'iniquité dont sont victimes certains rapatriés d'Algérie du fait de l'article 46 de la loi du 16 juillet 1970. Cet article a permis de déduire du montant de l'indemnisation les prêts de réinstallation consentis aux rapatriés qui ont créé une exploitation agricole, une entreprise industrielle ou artisanale ou qui ont exercé une profession libérale. Or, les dettes dues aux prêts consentis aux rapatriés non indemnisables ont été totalement effacées et souvent pour des montants supérieurs au plafond d'indemnisation. Il fut indiqué lors de la séance des questions d'actualité du 27 octobre dernier que les services du ministère travaillaient à la révision de cet article. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si elle entend en permettre la révision rapidement et ainsi prévoir le remboursement des retenues dans le projet de budget pour l'an 2000, afin de remédier à cette injustice.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur les conséquences de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 et de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1978 concernant la situation des rapatriés propriétaires en outre-mer qui, réinstallés dans une profession non salariée en métropole, ont vu l'indemnisation de leurs biens réduite du montant des prêts qui leur avaient été consentis lors de leur réinstallation. Les intéressés soulignent que le législateur a choisi en décembre 1986 d'effacer sans conditions la totalité des prêts de réinstallation des rapatriés non indemnisés. Cette différence de traitement a conduit le Gouvernement à demander une étude aux différentes administrations concernées qui déposeront leurs conclusions dans les semaines à venir. La position gouvernementale sera donc arrêtée prochainement.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32481

**Rubrique :** Rapatriés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 1999, page 4077

**Réponse publiée le :** 6 décembre 1999, page 7009